

Tous les 3 mois, vous devez déclarer vos ressources si vous bénéficiez du Rsa. Cette démarche est réalisable sur **caf.fr** et sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

## Où déclarer ses ressources trimestrielles ?

① Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, cliquez sur l'icône **Mon Compte**.



② Une fois connecté(e) à votre espace, dans la rubrique « **Mes ressources** », cliquez sur « **Déclarer** » puis « **Mes ressources trimestrielles** ». Cette démarche est accessible pendant les 3 mois suivant le trimestre à déclarer.



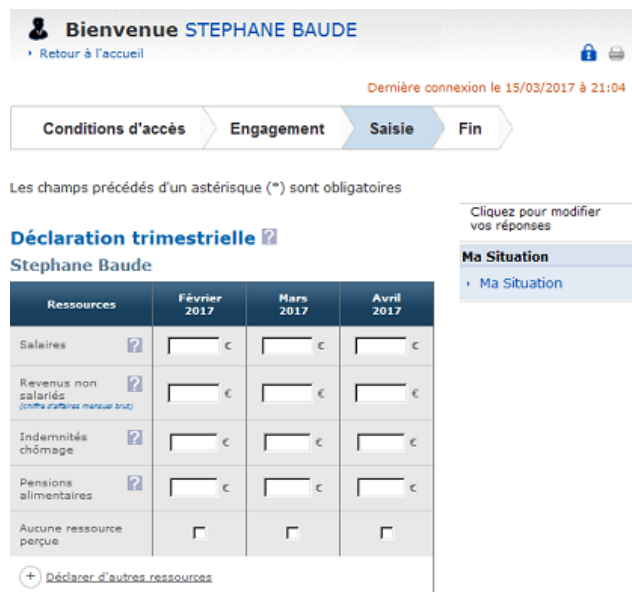
## Comment déclarer ses ressources trimestrielles ?



① Vous devez d'abord **valider votre profil** avant de commencer votre déclaration trimestrielle. Si les informations connues par votre Caf ne sont pas exactes, vous pouvez mettre à jour vos données.

③ À la fin de procédure, un **récapitulatif de votre télé-déclaration** s'affiche. En cliquant sur « **Valider** », votre déclaration est directement transmise à votre Caf.

② **Déclarez vos ressources des 3 derniers mois.** Selon votre situation, déclarez aussi les ressources de votre conjoint(e) et vos enfants de plus de 14 ans.



## Encore + pratique !

Faire une déclaration trimestrielle en vidéo pour les Caf



et pour les Partenaires

